



Un potentiel de rendement¹ supérieur à celui offert par les fonds monétaires dans un cadre de risque maîtrisé à travers une approche active et fondamentale

Pourquoi investir ?

1. Une alternative aux fonds monétaires dans un environnement de taux bas

- Amundi 12 M est un fonds obligataire court terme qui vise¹ à surperformer les fonds monétaires sur un horizon d'investissement recommandé minimum de 12 mois.
- Amundi 12 M² s'appuie sur un univers d'investissement plus large que celui offert par le marché monétaire. Les investissements sont réalisés sur des titres obligataires principalement ayant une maturité maximale de 5 ans. La vie moyenne du portefeuille est de 2 ans.
- De plus, dans une perspective de remontée de taux d'intérêt, Amundi 12 M investissant directement dans des titres à taux variable (FRN) ou dans des titres à taux fixes qui sont couverts contre le risque de taux par le biais d'instruments dérivés (swaps de taux)², présente une très faible sensibilité taux. Sa sensibilité au risque de taux est actuellement proche de zéro.³

2. Une gestion active, plusieurs sources de performance²

Le processus de gestion s'articule autour de deux axes : la sélection de titres et la gestion de la sensibilité du portefeuille.

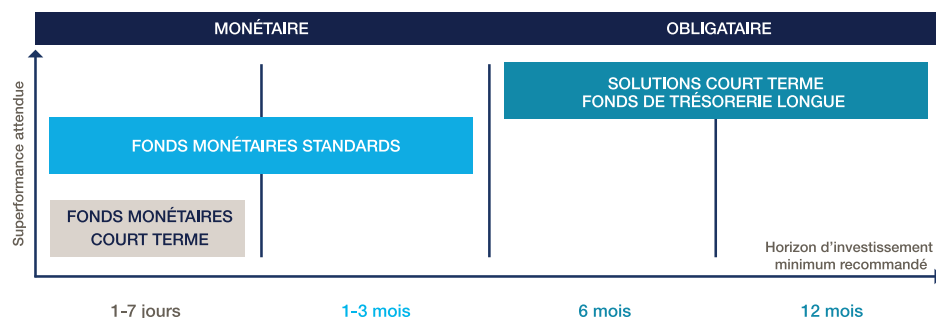
- Une sélection rigoureuse d'émetteurs pour exploiter les primes de crédit
 - Des titres sélectionnés en fonction des analyses et recommandations de l'équipe d'analyse crédit d'Amundi.
 - Une sélection basée sur des règles de dispersion des risques définies par l'équipe de gestion.
- Une gestion active² de la sensibilité pour exploiter la prime de taux
 - Les gérants pilotent la sensibilité taux du portefeuille en fonction de leur vues de marché et des scénarii d'évolution des taux d'intérêt.
 - L'exposition au risque de taux du portefeuille peut être ajustée par le biais de swaps de taux.

3. Un encadrement des risques²

Les fonds de trésorerie longue sont naturellement plus sensibles aux évolutions des marchés que les fonds monétaires. Pour autant, l'équipe de gestion dispose d'un large éventail de solutions pour piloter les risques.

- Sélectivité et diversification : Amundi 12 M bénéficie d'une sélection d'émetteurs au sein de l'univers des obligations d'entreprises et publiques et offre une grande diversification en termes de secteurs d'activités, d'émetteurs, de positions et d'allocation géographique. Cette sélectivité et granularité du portefeuille permet de faire face aux épisodes de volatilité.
- De plus, par le biais d'outils internes l'équipe des risques dédiée effectue en permanence un contrôle détaillé de l'ensemble des règles de dispersion des risques et des contraintes de liquidité.

Une gamme de fonds complète pour répondre aux exigences des investisseurs



L'offre de solutions de trésorerie d'Amundi se décline sur une large gamme de fonds, clairement calibrés en termes d'objectifs de performance et de risque pour répondre aux exigences de transparence de sa clientèle.

1. Le fonds n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital. 2. Pour plus de détails concernant la politique d'investissement du fonds, se référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et au Prospectus. 3. Source : Amundi à mai 2017. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Processus d'investissement

Amundi 12 M vise¹, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance annuelle supérieure à celle de l'indice EONIA capitalisé, représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de deux axes :

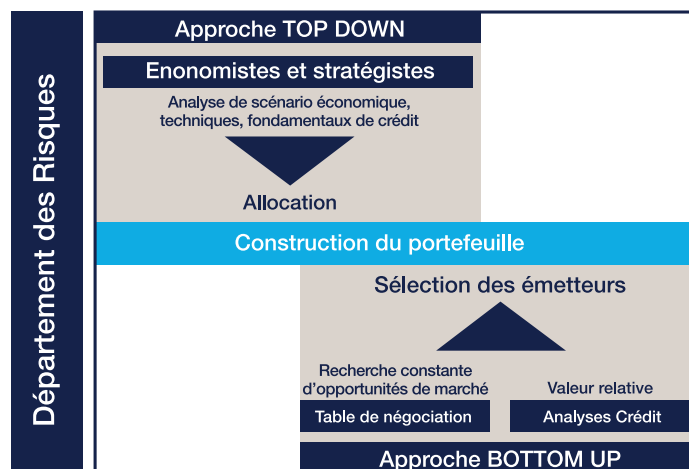
1. la sélection de titres
2. la gestion de la sensibilité du portefeuille.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

1. Le compartiment n'offre ni garantie de performance, ni protection ou garantie de capital.

Processus d'investissement



Equipe de gestion

Amundi 12 M est géré par l'équipe de gestion Solutions Court terme dirigée par Nathalie Coffre. Cette équipe est constituée de 6 gérants ayant 14 ans d'expérience en moyenne¹. Les gérants travaillent en étroite collaboration avec les analystes crédit et les négociateurs.¹ N°1 en Europe, Amundi est un acteur de référence avec 30 ans d'expérience en gestion de trésorerie.²



Nathalie Coffre
Responsable de la Gestion
Solutions Court Terme



Laurent Rieu
Gérant de portefeuille

Informations clés

Amundi 12 M		
Codes ISIN	I (C) : FR0010830844	P (C) : FR0010829697
Devises de référence	Euro	
Indicateur de référence	Eonia capitalisé	
Frais d'entrée max.	Néant	0,50%
Frais courants ^a	0,21% de l'actif net moyen	0,62% de l'actif net moyen
Commission de performance	30% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence	
Frais de sortie	Néant	



Profil de risque et de rendement (SRRI)

☑ Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

☒ Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil risque/rendement tel qu'indiqué dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRRI n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

1. Données à mai 2017, fournies à titre indicatif uniquement.

2. Source : Lipper FMI, FundFile - fin février 2017 - Fonds à capital variable domiciliés en Europe et dans les territoires offshore connexes. Les classes d'actifs / expertises sont définies dans la base de données Lipper FMI Fund Sector and Fund Feature.

3. Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice clos le 31 mars 2016. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre.

Valorisation quotidienne



Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ce document ne doit en particulier pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux «US Persons», telle que cette expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus des produits financiers décrits dans ce document. Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC). Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

Ce document contient des informations sur Amundi 12 M.

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, SICAV ou compartiment d'OPCVM présentés dans ce document ("les OPCVM") et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPCVM ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPCVM présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPCVM sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPCVM peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPCVM, préalablement à toute souscription de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPCVM. Les prospectus des OPCVM de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les informations reprises dans le présent document sont réputées exactes à juin 2017.